



## Bibliothèque communale de Châteaudouble



En application de la loi n°2021-1040 du 5 août 2021, la présentation **d'un passe sanitaire** est obligatoire pour les personnes majeures souhaitant accéder à une bibliothèque.

Le passe sanitaire correspond à un des documents suivants :

- Le certificat de vaccination complète, auquel s'ajoute le délai nécessaire après la dernière injection ;
- La preuve d'un test négatif (RT-PCR ou antigénique) de moins de 72 heures ;
- L'attestation du rétablissement du Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Pour entrer à la bibliothèque, il faut donc présenter un passe sanitaire, matérialisé par un QR code :

- sous format papier
- ou sous format numérique.

La bibliothèque utilise l'application « TousAntiCovid Vérif » pour scanner les QR codes et se limitera à constater la validité du passe sanitaire sans contrôle de l'identité. Aucune donnée n'est conservée par la bibliothèque.

Afin de faciliter les retours de documents, la boîte de retour fonctionne 24 heures sur 24, y compris pendant les horaires d'ouverture de la bibliothèque.

**Le respect des gestes barrière reste de vigueur : gel hydro-alcoolique à l'entrée, masque (à partir de 11 ans) et distanciation.**



### Qui contrôle ?

La personne en charge de l'accueil.



**pour votre compréhension...**

**Au plaisir de vous retrouver à la Bibliothèque**

Commune de Châteaudouble  
1 place de la fontaine  
26120 Châteaudouble  
04.75.59.81.09  
[mairie.chateaudouble@wanadoo.fr](mailto:mairie.chateaudouble@wanadoo.fr)



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur commune de Châteaudouble.

[Se désinscrire](#)



© 2021 commune de Châteaudouble